

**Marchés de travaux pour la conception de 2 équipements publics  
dans le quartier du Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 32*

**LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics et est décomposée en 17 lots :

- Lot n° 1 : Gros-œuvre
- Lot n° 2 : Charpente bois
- Lot n° 3 : Etanchéité
- Lot n° 4 : Menuiserie extérieure aluminium
- Lot n° 5 : Bardages - Vêtures - Isolation par l'extérieur
- Lot n° 6 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 7 : Plâtrerie
- Lot n° 8 : Faux Plafonds
- Lot n° 9 : Ascenseur
- Lot n° 10 : Métallerie
- Lot n° 11 : Sols scellés - Faïences
- Lot n° 12 : Sols souples
- Lot n° 13 : Peinture
- Lot n° 14 : Electricité
- Lot n° 15 : Chauffage - ventilation - Plomberie
- Lot n° 16 : Equipements de cuisine
- Lot n° 17 : Vidéosurveillance

Un avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site Internet de la Ville de Dieppe et sur le site de dématérialisation (marches.publics-info) le 6 mai 2013, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 11 mai 2013.

Les critères de choix sont :

1 / Prix des Prestations ..... 60 %  
décomposé en 2 sous-critères :

- Prix des prestations de l'entreprise par rapport à l'estimation prévisionnelle de la maîtrise d'œuvre (9 points)
- Vérification des prix, quantités et comptes de l'offre (1 point)

2 / Valeur technique ..... 40 %

décomposé en 5 sous-critères :

- Moyens humains et matériel affectés à l'opération (1 point)
- Provenance, référence, caractéristiques des matériaux et matériel proposés (3 points)
- Dispositions d'autocontrôle (2 points)
- Parfait achèvement et SAV (1 point)
- Environnement (3 points)

La date limite de remises des offres a été fixée au 29 mai 2013 à 16 h 30.

51 sociétés ont retiré un dossier de consultation. 26 entreprises ont fait parvenir une offre dans les délais. Certaines entreprises ont remis une offre pour plusieurs lots. soit 31 offres remises.

La Commission d'Appel d'Offres, sollicitée pour avis, s'est réunie pour l'ouverture des plis le 30 mai 2013. Toutes les candidatures ont été retenues.

Lors de sa séance en date du 19 juin 2013 et au vu des critères de choix et des rapports d'analyses, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur les propositions de choix, des sociétés suivantes :

Lot N°	Intitulé du lot	Entreprise	Détail de l'offre	TOTAL HT
1	Gros oeuvre	Lesage (groupe quille)	Solution de base	1 155 812,19 €
			Option 1	1 145,51 €
			TOTAL	1 156 957,70 €
2	Charpente bois	Poixblanc	Solution de base	65 511,00 €
3	Etanchéité	Da Costa Frères	Solution de base	241 562,15 €
4	Menuiserie extérieure aluminium	BHF Delaplace	Solution de base	397 032,38 €
			Option 1	9 718,40 €
			Option 2	474,52 €
			TOTAL	407 225,30 €
5	Bardages - Vêtues - Isolation par l'extérieur	Da Costa Frères	Solution de base	357 696,74 €
			Option 1	-
			Option 2	-
			Option 3	-
			Option 4	-
TOTAL	357 696,74 €			
6	Menuiserie intérieure	Sabot Prieur	Solution de base	160 999,72 €
			Option 1	17 412,80 €
			Option 2	2 320,00 €
			TOTAL	180 732,52 €
7	Plâtrerie	Sabot Prieur	Solution de base	75 541,60 €
			Option 1	-1 149,05 €
			TOTAL	74 392,55 €
8	Faux-plafonds		Déclaration sans suite	
9	Ascenseur	Thyssen	Solution de base	20 350,00 €
10	Métallerie	ADS	Solution de base	112 711,69 €
11	Sols scellés - Faiences		Solution de base	-
			Option 1	-
			Option 2	-
			Déclaration sans suite	
12	Sols souples		Déclaration sans suite	
13	Peinture	Zanone	Solution de base	74 423,70 €
			Option 1	1 897,50 €
			Option 2	- 1 475,00 €
			TOTAL	74 846,20 €
14	Electricité	Oisselec	Solution de base	221 180,00 €
15	Chauffage - Ventilation Plomberie	Manneville	Solution de base	404 974,00 €
			Option 1	4 068,00 €
			Option 2	-
			TOTAL	409 042,00 €
16	Equipements de cuisine	Gifec	Solution de base	35 108,87 €
17	Vidéosurveillance	Oisselec	Solution de base	18 970,00 €
		TOTAL GENERAL		3 376 286,72 €

Il est proposé de déclarer sans suite les lots 8,11 et 12 pour motif d'intérêt général (motif économique) : les prestations, objet du marché, peuvent être réalisées pour un montant nettement moins élevé.

La collectivité envisage d'utiliser la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 27 - III - alinéa 2 du Code des marchés publics.

Le montant global des travaux s'élève à la somme de 3 376 286,72 € HT.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les différentes entreprises retenues pour un montant total de 3 376 286,72 € HT et toutes les pièces en découlant.

- de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les lots 8,11 et 12 et de relancer la consultation pour ces trois lots en procédure adaptée.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean-Claude - Conseiller indépendant,**
- **7 «abstentions» : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------